

## Circulaire n°5501 Travail scolaire à domicile

## du 30/11/2015

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
Fédération Wallonie- Bruxelles	
Libre subventionné  libre confessionnel  libre non confessionnel)	Aux Directeurs(trices) – Présidents(es) des Hautes Ecoles (catégorie pédagogique) organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles
Officiel subventionné	
Niveaux : Enseignement supérieur	
Type de circulaire	
Circulaire administrative	
Circulaire informative	
Période de validité	
A partir de l'année académique 2015- 2016	
☐ Du au	
Documents à renvoyer	
Oui	
Date limite :	
Voir dates figurant dans la circulaire	
Mot-clé :	
Travail scolaire à domicile - module	

## Signataire

Directrice générale

Mme Chantal KAUFMANN

## Personnes de contact

Service général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique

Nom et prénom	Téléphone	Email
LAHLOU Nadia	02/690.87.96	nadia.lahlou@cfwb.be
BODART Olivia	02/690.87.98	olivia.bodart@cfwb.be
COLLARD Nadine	02/690.87.99	nadine.collard@cfwb.be
DUJARDIN Christine	02/690.88.17	christine.dujardin@cfwb.be

OBJET: travail scolaire à domicile

Madame la Directrice - Présidente, Monsieur le Directeur - Président,

Sur demande de Monsieur le Ministre, je vous informe de l'existence d'une publication relative à un module de formation à destination des futurs(es) enseignants(es) sur le travail scolaire à domicile.

L'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles a développé, relativement à la problématique du travail scolaire à domicile, un module de formation spécifique.

Cette formation s'articule autour de six activités modulables pour les formateurs (trices) d'enseignants :

- 1. La passation d'un questionnaire permettant de mesurer les représentations des étudiant(e)s vis-à-vis des travaux à domicile ;
- 2. L'immersion en école de devoirs:
- 3. La sensibilisation à la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- 4. L'information à propos du prescrit légal en matière de travail à domicile ;
- 5. L'organisation de focus groupes (débats) ;
- 6. La foire aux idées alternatives.

L'objectif de ce module est d'accompagner les étudiants dans un travail de conscientisation de la thématique afin qu'ils puissent se construire personnellement une opinion professionnelle qui évoluera en fonction des contextes.

Le module de formation est téléchargeable sur le site de l'Observatoire :

http://www.oejaj.cfwb.be/index.php?id=travauxdomicile

Ce module peut également être obtenu en version « papier » à l'adresse suivante :

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse Rue du Commerce, 68a

1040 Bruxelles Tel: 02.413.37.65

Observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be

Je vous remercie de diffuser cette information auprès de la catégorie pédagogique de votre établissement.

La Directrice générale,

Chantal KAUFMANN.